

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Parents
de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais
est un **service intercommunal gratuit**

LES PERMANENCES

De 16h30 à 18h30

LANDIVY Mairie 1 ^{er} mardi du mois	GORRON Maison du Bocage 1 ^{er} lundi du mois 3 ^{ème} lundi du mois	AMBRIERES LES V. Maison services publics 2 ^{ème} jeudi du mois
MONTAUDIN Mairie 3 ^{ème} mardi du mois	CHATILLON /COLMONT Mairie 4 ^{ème} jeudi du mois (mois pair)	OISSEAU Mairie 4 ^{ème} jeudi du mois (mois impair)

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors des permanences

LES ANIMATIONS (en période scolaire)

De 9h30 à 11h30

Bassin de LANDIVY 1 ^{er} mardi du mois	Bassin de GORRON 3 ^{ème} mardi du mois	Bassin d'AMBRIERES 2 ^{ème} jeudi du mois
---	---	---

DEMANDEZ LE PROGRAMME AU RAM !

RAM du Bocage

Stéphanie VANNIER - Responsable du RAM

Au 02 43 08 77 61 ou 06 16 52 63 25

ram@cc-bocagemayennais.fr

www.bocagemayennais.fr

Communauté de Communes du Bocage Mayennais

1 grande rue - 53 120 GORRON



RAM du Bocage

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Parents
de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

Service d'accueil, d'information
et d'animation au service :

Des enfants

Des assistant(e)s
maternel(le)s

Des parents

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Mayenne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Bocage Mayennais

Centre de Services à la Famille de Mayenne

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s - Parents
Lieu d'informations, d'échanges et d'animations pour l'accueil du jeune enfant

C'est un Relais :

Pour les enfants

Des espaces de jeux, de découverte, de socialisation

Pour les parents et futurs parents

Informations / conseils sur :

- ◆ Les différents modes de garde sur le territoire
- ◆ La disponibilité des assistant(e)s maternel(le)s
- ◆ Les modalités d'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le)
- ◆ Vos droits et vos devoirs en tant qu'employeur
- ◆ Les différentes prestations de la CAF et de la MSA

Pour les assistant(e)s maternel(le)s et futures candidat(e)s

Informations / conseils sur :

- ◆ Les démarches pour devenir assistant(e) maternel(le)
- ◆ Vos droits et vos devoirs en tant qu'employé(e)
- ◆ La mise en relation avec les parents

Animations :

- ◆ Temps de rencontre et d'éveil avec et pour les enfants
- ◆ Temps d'échanges sur vos pratiques professionnelles

Le RAM vous propose aussi :

- ◆ La mise à disposition d'ouvrages
- ◆ Des soirées d'informations et d'échanges
- ◆ Des groupes d'échanges autour de l'enfant
- ◆ ...